

# COMMUNE DE TROCHE



**Conception :** Nathalie Cannesan- Marion Daurat –  
Sandrine Faurel – Martine Lortholary -Nathalie  
Veyriras  
**Directeur de publication :** Michel Audebert  
**Impression :** Les Imprimeurs Corrèziens I9100 Brive  
Parution Mars 2024



<i>Le Mot du Maire</i>	3
<i>Etat civil</i>	4
<i>Budget communal</i>	5
Comptes Administratifs	5
Budget 2023	7
<i>Les travaux communaux</i>	8
<i>Economies d'Energie</i>	10
<i>Les décisions du conseil municipal 2022 -2023</i>	11
<i>Rétrospective 2022/2023</i>	21
<i>Recensement militaire</i>	24
<i>La vie associative</i>	25
Comité des fêtes	25
Troche Cyclo Nature	25
Société Communale de Chasse de Troche	26
Entente troche-vigeois	27
Amis Quad Trochois	27
Pays d'art et d'histoire Vézère ardoise	28
Comité de Jumelage du Pays de Pompadour	28
<i>Les services extérieurs</i>	31
<i>Informations pratiques</i>	37
<i>Bien vivre ensemble</i>	38
<i>Nos artisans et commerçants</i>	39



À la suite de mouvement de personnel durant l'année 2023 nous n'avons pas pu faire paraître le bulletin concernant l'année 2022, nous avons décidé de cumuler les 2 exercices 2022 et 2023 dans ce numéro, aussi je vous demande d'être indulgents et compréhensifs à notre égard pour ce retard.

Depuis le covid et un confinement difficile à vivre début 2020, nous vivons une période où les difficultés s'enchainent, la guerre en Ukraine, aux portes de l'Europe, et depuis novembre 2023 le conflit au moyen orient entre le Hamas et Israël. La première conséquence directe, le manque de certains produits de première nécessité, avec une inflation galopante et un pouvoir d'achat qui ne cesse d'augmenter. Nous ne pouvons qu'espérer et souhaiter que 2024 soit plus calme.

Toutes ces difficultés n'ont pas empêché la commune de réaliser les projets programmés. La restructuration de la rue des écoles qui a permis de sécuriser un quartier très fréquenté. La rue des remparts et l'Allée de Lescuras ont été réaménagées (Elargissement, création de trottoirs, mur de soutien, enfouissement des réseaux...) avec toujours le même objectif, sécuriser des voies très fréquentées (Véhicules ou marcheurs).

Comme chaque année des travaux d'entretien de voirie ont été réalisés pour 140 000€ sur 2 ans. L'aire de jeux pour les enfants a été entièrement renouvelée avec des agrès flamants neufs.

La rénovation de la salle des fêtes après la démolition de la maison attenante qui menaçait de s'écrouler, (confirmée par une expertise) est le projet important prévu sur 2 ans 2024 et 2025. La première phase consiste à agrandir la partie existante pour y greffer des sanitaires, des coulisses et une cuisine. La deuxième phase est l'isolation du bâtiment actuel. Des travaux qui sont devenus urgents pour mettre aux normes et sécuriser cet établissement accueillant du public.

Autre projet, la restauration du multistade (tennis, volley, hand...) qui est nécessaire pour la sécurité et le maintien en bon état de la structure pour plusieurs années.

D'autres projets sont en attente, mais pour des raisons diverses, (financière, à redéfinir...) n'aboutiront peut-être pas.

Pour cause de covid les traditionnels vœux de la commune n'ont pas eu lieu en 2021 / 2022 / 2023. Le Conseil Municipal après en avoir débattu a décidé de ne pas réaliser cette cérémonie pour 2024 et de remplacer ce moment convivial par une invitation à un apéritif aux beaux jours (Juin / Juillet) de tous les administrés de la commune. La date n'ayant pas encore été choisie, vous recevrez en temps voulu une invitation.

Je remercie nos associations pour toutes les activités, sportives, de loisirs ou festives..., proposées durant toute l'année. L'associatif est le tissu nécessaire et incontournable pour maintenir un lien, une relation entre tous.

Je remercie nos agents communaux, Nathalie à la mairie secondée par Sabrina, Sébastien et Eugène nos deux techniciens, pour l'excellent travail qu'ils fournissent tout au long de l'année.

Je remercie également le Conseil Municipal pour son travail, sa disponibilité, son implication dans la gestion de la commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2024.

## *Naissances*

Le 2 Mai 2022 : Théa RIOBÉ à Brive La Gaillarde  
 Le 29 Juin 2022 : Julia CHASSAGNAC à Brive La Gaillarde  
 Le 15 Juillet 2022 : Gabin FAUREL à Brive La Gaillarde.  
 Le 23 Décembre 2022 : Yolaine DE AZEVEDO à Tulle  
 Le 28 Octobre 2023 : Léon LEFEVRE à Tulle  
 Le 27 décembre 2023 : Blaise ABADIE à Brive la Gaillarde



## *Pacs*

Le 1er Octobre 2022 : Jérémy FAYAC et Emma DUTHEIL  
 Le 11 Mars 2023 : Simon BEDUNEAU et Pauline FAUREL

## *Mariages*

Le 14 Mai 2022 : Stéphane DUTHEIL et Carole RABEC  
 Le 6 Août 2022 : Paul ABADIE et Amandine BOUYASSE  
 Le 6 Août 2022 : Pascal CESSAC et Bérangère LACHAUD  
 Le 27 Mai 2023 : Guillaume DUPRE et Isabelle AUBERT  
 Le 24 Juin 2023 : Quentin LANOS et Charlène LEYMARIE  
 Le 22 Juillet 2023 : Cédric DUFOUR et Emilie BREUIL



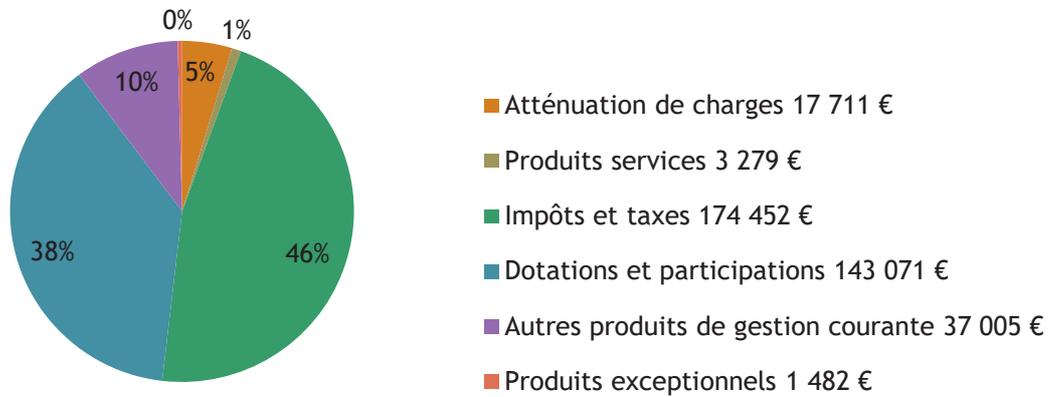
## *Décès*

Le 31 Janvier 2022 : Didier MEISS à Brive-La-Gaillarde  
 Le 7 Juillet 2022 : Andrée FAYETTE née CHADOUZAT à Troche  
 Le 8 Août 2022 : Jacques FAYETTE à Brive La Gaillarde  
 Le 3 Novembre 2022 : Thierry RATON à Troche  
 Le 13 Novembre 2022 : Anna DELEAU à Floirac  
 Le 28 Janvier 2023 : Jean BESSE- RAYNAUD à Lubersac  
 Le 16 Février 2023 : Jean-Pierre BOURNEIX à Brive  
 Le 07 Avril 2023 : André MAXIMEN à Sens  
 Le 05 Juin 2023 : Bernard SZYPULA à Brive  
 Le 16 Juillet 2023 : Julienne SAGEAUX à Treignac  
 Le 31 Juillet 2023 : Elise BOUCHAUD née MONVILLE à Brive  
 Le 19 Août 2023 : Marie-Thérèse REYROLLE née SARGNAC à St Yrieix  
 Le 21 Août 2023 : Suzanne PARADINAS née CHASSAING à Brive  
 Le 27 Septembre 2023 : Luke MASON-NASH à Troche  
 Le 12 Octobre 2023 : André DURANT à Troche  
 Le 02 Novembre 2023 : Paul STAPLES à Tulle  
 Le 14 Décembre 2023 : Janine POUJOL née MERGNAT à Saint Yrieix la Perche  
 Le 19 Décembre 2023 : Marie COUSTY à Brive la Gaillarde  
 Le 31 Décembre 2023 : Marie LAGRAVE à Brive la Gaillarde



Comptes Administratifs

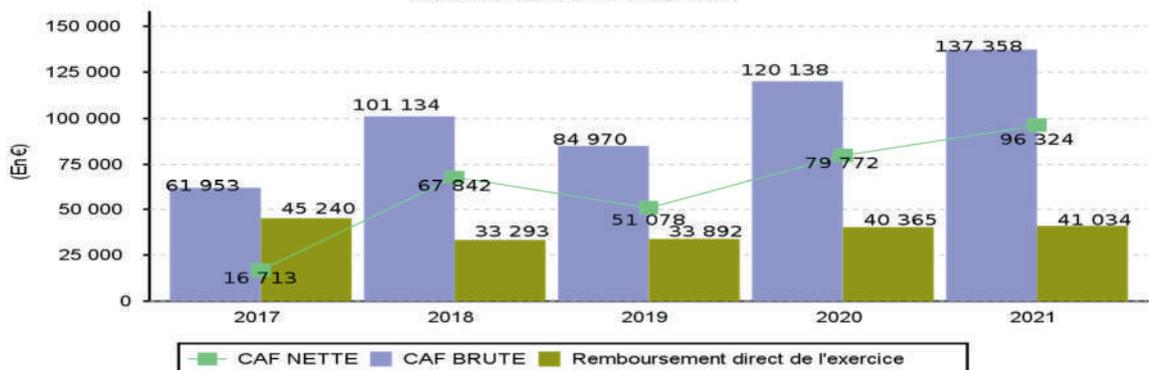
**STRUCTURES DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021**



**STRUCTURES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021**



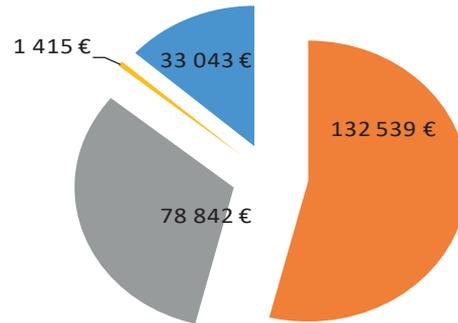
**EVOLUTION DE LA CAF NETTE**



La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

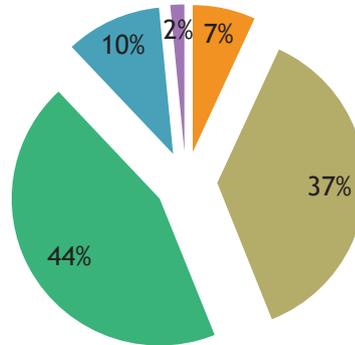
## STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

- Charges de personnel
- charges à caractère général
- Charges financières
- Autres charges de gestion courante

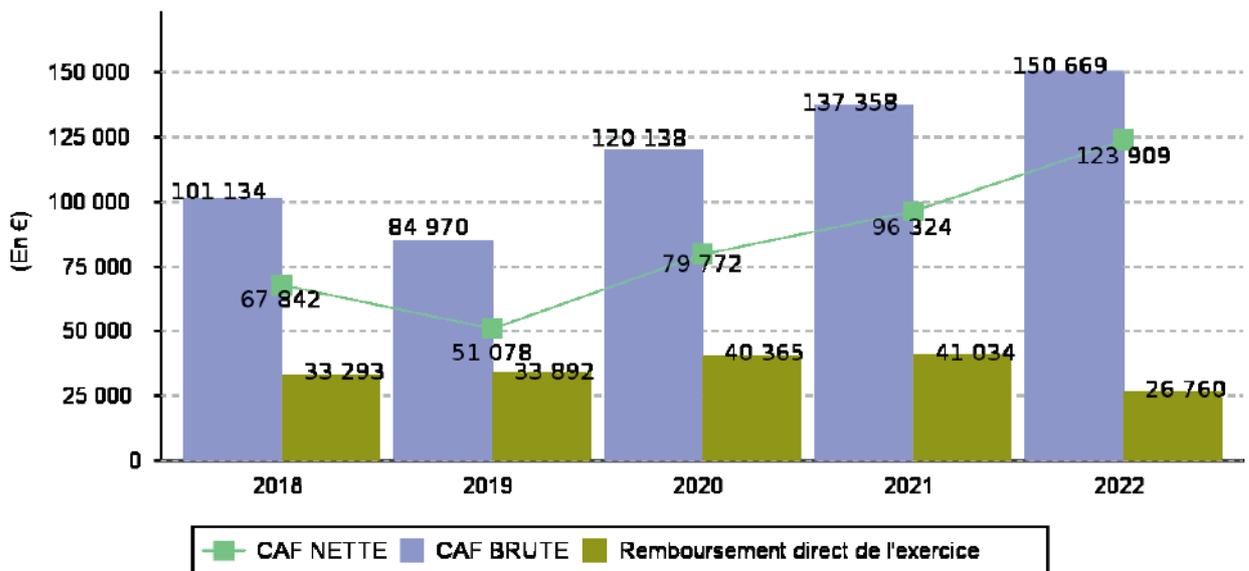


## STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

- Atténuation de charges 27 201 €
- DGF et autres dotations 146 794 €
- Ressources fiscales 174 402 €
- Autres produits réels 41 407 €
- Produits exceptionnels 6 095 €

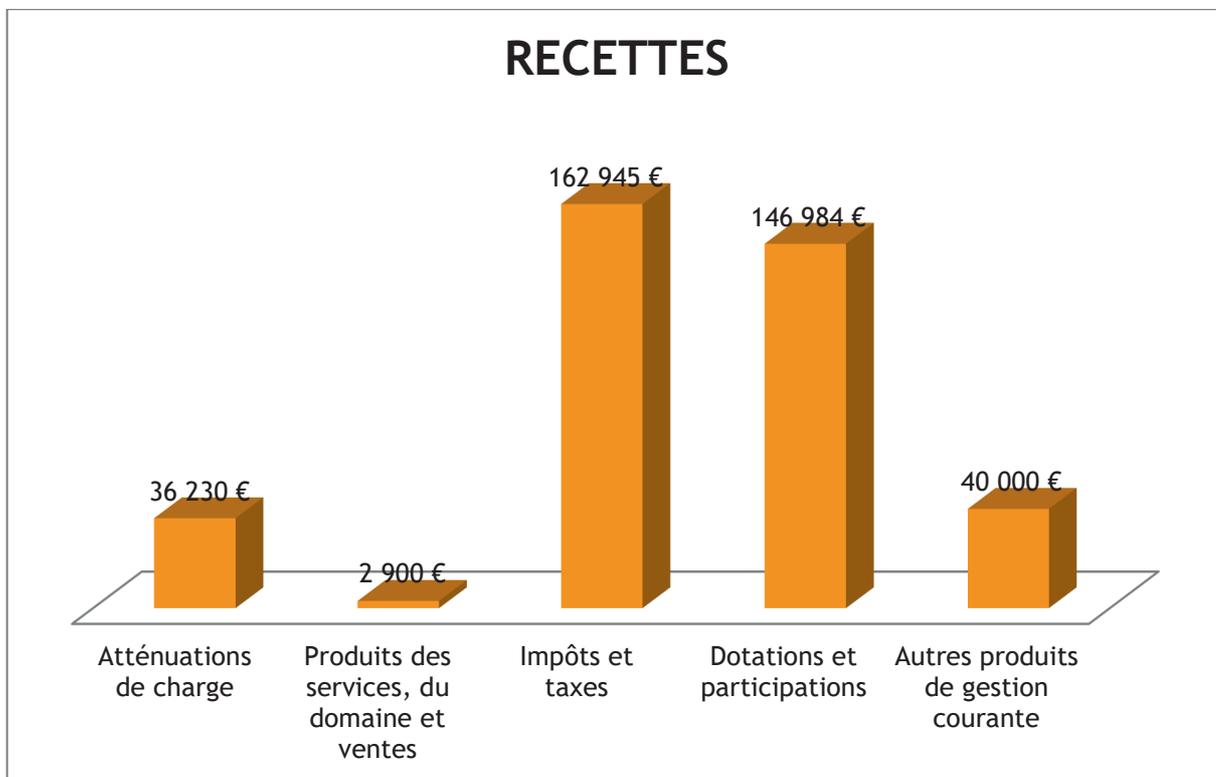
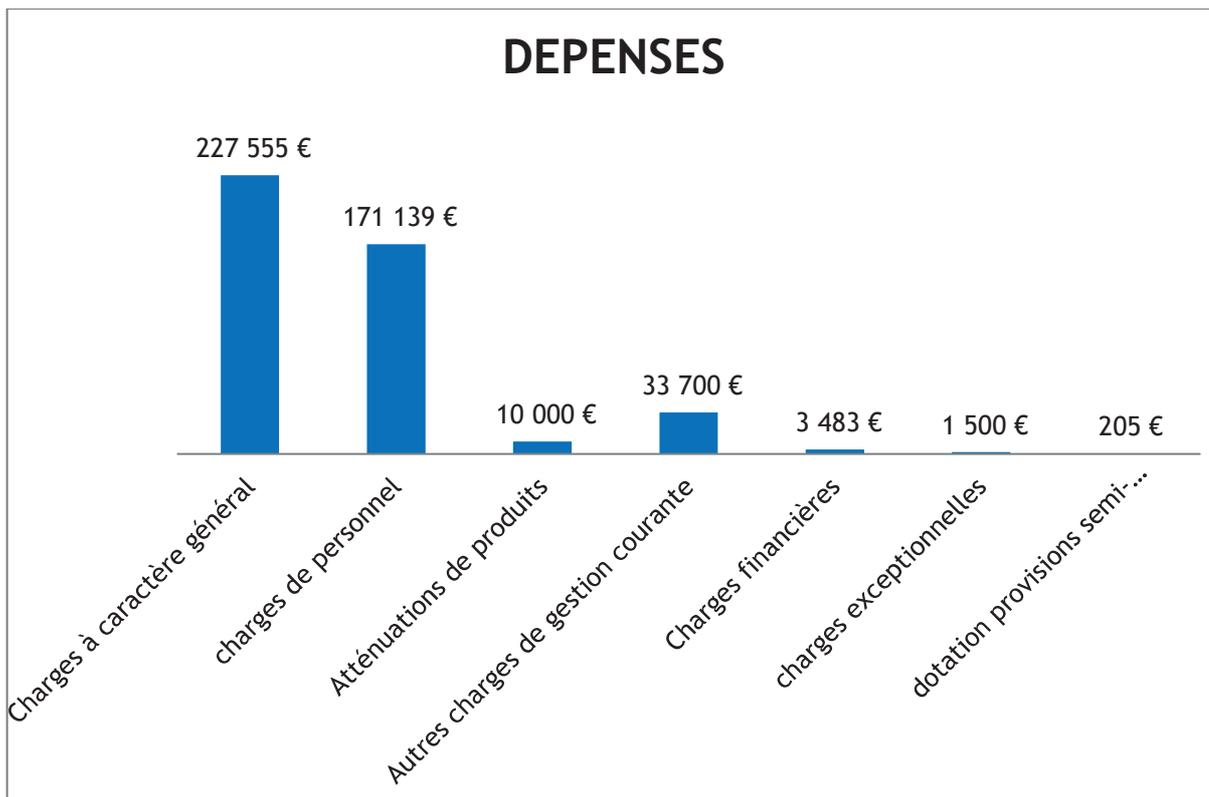


## EVOLUTION DE LA CAF NETTE



### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



## La voirie 2022

Suite au retard pris en 2021, quelques travaux ont été terminés durant le premier trimestre 2022 :

- Route des Tuileries pour un montant HT de 37 528.13 €
- Route d'Espalion pour un montant HT de 9 117.75 €
- Route de Chantegril pour un montant HT de 14 180.25 €

Puis les travaux voirie prévus au budget 2022 ont été réalisés :

- Route des Remparts : rue qui, malgré peu de passage devenait dangereuse !

La chaussée était glissante et c'est une haie qui la retenait. Afin de sécuriser cette voie nous avons enfoui les réseaux : Adduction en Eau Potable (AEP), ER, Eclairage Public (EP) et Fibre Télécom (FT). Nous avons également réaménagé la voirie avec la pose de pavés (travail effectué par nos deux agents) et l'installation d'un dispositif amovible supprimant la circulation dans cette rue étroite mais permettant le passage des secours. Enfin le goudronnage de la bande roulante a été posé de la Place du Marronnier jusqu'à la zone pavée.

Route de Lescuras : sécurisation et réaménagement de celle-ci. Enfouissement des réseaux ER, Eclairage Public (EP) et Fibre Télécom (FT).

La conduite d'Adduction en Eau Potable (AEP) en PVC n'a pas été remplacée car elle est en bon état. Seuls les colliers métalliques de prise en charge et les branchements d'abonnés ont été repris et mis aux normes, ainsi que les bouches à clé (ce qui permet de réaliser une coupure d'eau à l'abonné pour x raisons).

Puis aménagement de la voirie et des accotements, pose de bordures franchissables avec réaménagement de l'accotement.

La bande de roulement sur une largeur identique à la précédente a été refaite avec un enrobé à chaud, de la route départementale jusqu'à la sortie du Bourg.



## La voirie 2023

Cette année encore, la commune a réalisé de gros travaux de voirie pour un montant de 60 497.40 € HT

Après plusieurs visites sur nos routes communales, tout en tenant compte de la sécurité et du trafic qui y circule voici la liste des travaux qui a été retenue :

- Sortie bourg intersection chemin du Dognon, route parallèle à la RD pour un montant HT de 1100.85 €
- Impasse des châtaigniers (derrière atelier communal) HT 3724.80 €
- Place publique côté Hall HT 325.00 €
- Route du bélier petit tronçon (carrefour jusqu'à l'entrée du champ de M. MAGNOUX HT 10914.25 €
- Route des ruisseaux : HT 8781.50 €
- Chemin des sources : HT 6840 €
- Chemin communal de la grillère : HT 20312.50 €

Les travaux ont été attribués aux entreprises Lascaux et Lalignand sur une part quasi égale. Tous ces travaux sont subventionnés par le conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 40 % dans la limite de 10 000 € par an cumulable sur plusieurs années.

Une prochaine visite avec la commission de voirie va être réalisée sur l'ensemble du réseau afin de voir les travaux réalisés et de retenir les prochains.

Si toutefois vous avez besoin de renseignements complémentaires n'hésitez pas à prendre contact auprès de la mairie.



## Aire de jeux

L'aire de jeux pour les enfants n'étant plus aux normes, il a été décidé de réaménager et d'embellir cet espace pour leur sécurité.

Coût HT 10580.28 € → aide départementale 2580 €



## Réaménagement de l'espace salle des fêtes

Après l'acquisition de la maison Lescure (maison mitoyenne au restaurant) place du Marronnier, la municipalité a fait le choix de sa démolition afin de réhabiliter, dans les années à venir, la salle des fêtes en créant un espace plus fonctionnel et convivial.



Dépenses		Recettes	
Travaux TTC	149 566.65 €	Subvention département	37 500 €
		TVA Récupérable	20 445.76 €
		Autofinancement	91 620.89 €

### Le mur au monument aux morts

La haie de cyprès entre le parking de la boulangerie et la propriété de M. et Mme LIONJEAU a été coupée et remplacé par un joli mur de pierre de Saint-Yrieix construit par nos agents techniques.



Coût total

TTC 7027.52 €

### Fontaine du cimetiere

Un point d'eau a été construit dans le nouveau cimetière. Celui-ci permettra une meilleure accessibilité pour faciliter le remplissage des arrosoirs.



### Panneaux photovoltaïques

Des panneaux photovoltaïques ont été posés sur la toiture des vestiaires du stade.

Dépenses		Recettes	
Travaux TTC	17 291.00 €	Subvention département	3 750.00 €
		TVA Récupérable	2 363.68 €
		Autofinancement	11 177.32 €



Economies d'Énergie

### Eclairage public

Courant 2024, le Conseil Municipal avec l'aide de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie étudieront les propositions du bureau d'études SOCAMA afin de poursuivre les économies d'énergie. Cette étude porte sur le remplacement des lampes anciennes et énergivores par des leds de 40 watts. Au total, 43 lampes seraient à renouveler par des ampoules plus économiques.

### Isolation des appartements et salle des associations

La commune comme tout un chacun est rentrée dans la sobriété énergétique. Elle a fait le choix d'améliorer l'isolation des appartements communaux et de la salle des associations dans le but de consommer moins d'énergie.

Coût TTC 7 987.60 €

### Réunion du 24 Janvier 2022

- **Travaux d'aménagement de l'Allée de Lescuras/ demande aide DETR**

Les travaux sont estimés à : 108.634,85€ HT.

Aide du Département (Contrat de Solidarité Communalesollicité) : 27.158,71€

Aide de l'Etat (DETR 2022 sollicitée) : 108.634,85€ HT x 45% = 48.885,68€,

Montant total des aides sollicitées : 76.044,39€,

Reste à charge de la commune : 54.317,43€TTC.

- **Subvention Ecole Elémentaire d'Arnac-Pompadour**

12 élèves de Troche vont participer à une classe de Découverte. Le Conseil Municipal octroie 50€ par élève.

- **Suppression du Budget CCAS (Centre Communal de l'Aide Sociale)**

D'après l'article 79 de la loi NOTRe il y a obligation de supprimer le budget annexe des CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants ; le Conseil Municipal décide de regrouper le budget du CCAS (excédent 1345,65€) avec le Budget Principal de la commune.

- **Travaux de démolition maison dans le bourg**

Après expertise confirmant le risque de péril de la maison sise entre la Salle des Fêtes et le restaurant, il est nécessaire d'installer un échafaudage confortatif en attendant les travaux. Le montant de cette installation est de

4750€ HT pour le montage/démontage et de 550€ HT de location mensuelle.

### Réunion du 9 Avril 2022

- **Compte Administratif**

Section Fonctionnement : Dépenses 255.783,69 € Recettes 488.752,72 € (+ 1345,65 € du CCAS).

Section Investissement : Dépenses 393.875,14€ Recettes 345.537,91€.

- **Impôts**

Le conseil décide de ne pas taux des taxes locales est maintenu pour 2022, soit 31,61% pour le foncier bâti et de 79,68% pour le non bâti.

- **Budget Primitif**

Le budget primitif s'équilibre à 555.653,45€ pour le Fonctionnement et à 535.424,88€ pour l'Investissement.

- **Subventions**

Les subventions allouées pour 2021 aux différentes associations sont reconduites pour 2022 avec un montant inchangé soit un montant de 4733.90€.

- **Emprunts**

Vu le faible endettement de la commune et afin de financer les futurs travaux de réhabilitation du quartier de la salle des fêtes, de la rue des Remparts et de l'Allée de Lescuras, le conseil décide de faire un emprunt de 150.000€ auprès du Crédit Agricole sur 12 ans au taux fixe de 1.57%.

- **Contrat nettoyage Locaux Commune**

Concernant le contrat de nettoyage des locaux communaux, le Conseil fait le choix de la société « SAS Nettoyage Baillet et Fille » qui reprend l'activité exercée jusqu'alors par la société « La Corrézienne ».

## Réunion du 31 mai 2022

### ▪ **Redevance occupation domaine public 2022 par France Télécom**

Cette redevance est calculée d'après le décompte du patrimoine des équipements de télécommunications de France Télécom sur le domaine public du territoire communal, soit 20,880 kms aérien et 1,511 kms en sous-sol représentant un montant de 1.251,46 €uros.

### ▪ **Subvention Collège Lubersac**

Une subvention est octroyée à 3 élèves de Troche pour un voyage culturel au Futuroscope à hauteur de 50€ par élève.

## Réunion du 05 juillet 2022

### ▪ **PLU : Modification simplifiée n°1**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU en date du 12 Mars 2022, et qu'il convient de choisir un bureau d'études. La mission est confiée au cabinet DEJANTE VRD & CONSTRUCTION sise à Malemort pour un montant de 3035,00€HT.

### ▪ **Aménagement Rue de Lescuras**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'après ouverture des plis du marché Aménagement de la rue de Lescuras, le devis déposé par l'entreprise FREYSSINET LALIGAND BTP a été retenu pour un montant de 106.040,00 € HT. La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à CORREZE INGENIERIE pour un montant de 13.765,71€ HT.

Montant total du projet : 119.805,71€ HT

Subvention Départementale escomptée : 29.951,42€

DETR escomptée : 48.885,68€

Subvention au titre des amendes de police : 11.500€

Reste à charge de la commune : 29.468,61€HT

### ▪ **Aménagement Rue des Remparts**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'après ouverture des plis du marché Aménagement de la rue des remparts, le devis déposé par l'entreprise FREYSSINET LALIGAND BTP a été retenu pour un montant de 49.913,00 € HT.

Montant total du projet : 49.913,00€ HT

Subvention Départementale escomptée : 12.478€

DETR escomptée : 9.982,40€

## Réunion du 30 septembre 2022

### ▪ **Médecine Préventive**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail inter-entreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion.

Le choix du Conseil s'est porté sur l'AIST qui a conventionné avec le CDG19.

### ▪ **Renouvellement du bail locatif de l'appartement situé au 10 place de la république**

Le bail locatif de ce logement arrivant à expiration le 30 Septembre prochain, le Conseil Municipal accepte de le renouveler pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'au 30 septembre 2028 ; le montant mensuel du loyer restant inchangé à 280,68€ + 80€ charges.

### ▪ **Remboursement d'aide**

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide avait été octroyée par le CCAS à une famille d'administrés de la Commune en difficulté. Il fait part à l'assemblée du remboursement de cette aide d'un montant de 500€uros.

▪ **Revalorisation de l'indemnité de fonction des élus**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison de l'application du Décret 2022-994 du 7 Juillet 2022 portant revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) au 1<sup>er</sup> Juillet 2022, il convient d'actualiser la délibération fixant les indemnités de fonction des élus.

Le Conseil Municipal décide la répartition suivante : pour le Maire (% maxi 40,3%) : proposé et voté 32.14% ;

Pour les Adjoints (% maxi 10,7%) proposé et voté 6%.

▪ **Mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU**

Vu l'arrêté du maire du 12 mars 2022 prescrivant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme, pour répondre aux objectifs suivants : identifier des granges en zone agricole susceptibles de changer de destination, et mettre la parcelle B1446 en zone urbanisable (ex partie de la parcelle B 873).

Le dossier de modification simplifiée, complété de l'évaluation environnementale, des avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, des avis de la CDPENAF et de la MRAe est consultable en mairie pendant une durée d'un mois. Le public pourra faire ses observations sur un registre pendant ce délai de consultation.

**Réunion du 14 novembre 2022**

▪ **DM2022-01**

Décision modificative suite à des avenants concernant les travaux Allée de Lescuras et Rue des Remparts :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : VOIRIE COMMUNALE</b>		<b>10 626,18</b>		
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outill.	23151(23) 34	10 626,18		
<b>OP : AMENAGEMENT RUE DES REMPARTS</b>				<b>8 706,90</b>
Réseaux de voirie			2151(21) 0086	8 706,90
<b>OP : AMENAGEMENT ALLEE DE LESCURAS</b>				<b>1 919,28</b>
Réseaux de voirie			2151(21) 0087	1 919,28
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>10 626,18</b>		<b>10 626,18</b>

▪ **Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal décide des versements suivants :

\* Collège de Lubersac : Voyage à l'île d'Oléron 150€ (3 élèves) et Voyage à Paris 50€ (1 élève).

\* Ecole de Vigeois : Classe de neige 50€ (1 élève).

▪ **Renouvellement convention relative à la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Conseil départemental**

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement dans les conditions indiquées dans la convention pour la période 2023/2027.

▪ **Révision des loyers logements communaux pour 2023**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers de 2% à compter du 1er Janvier 2023 (l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du Trimestre 2 2022 par rapport au trimestre 2 2021 définit l'augmentation maximale possible soit +3.60%. Le montant mensuel des loyers sera donc le suivant :

\* 10 Place de la République : 286.29 € + 80€ charges soit 366.29 €

\* 12 Place de la République : 286.29 € + 80€ charges soit 366.29 €

\* 14 Place de la République : 394.81€ + 80 € charges soit 474.81 €

\* 5 Allée de la Rechèze : 452.34€

\* 5 Avenue des Trois Roches : 333.31 €

▪ **Révision des tarifs de location des salles communales**

En raison des augmentations des charges il convient de procéder à la révision des tarifs de location des salles communales, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2022 :

Salle des Associations

	1 OU 2 JOURS	DU 01/05 AU 31/10	DU 01/11 AU 30/04
Habitants de la commune		130€	160€
Extérieurs à la commune		230€	275€

Salle des Fêtes

	1 OU 2 JOURS	DU 01/05 AU 31/10	DU 01/11 AU 30/04
Habitants de la commune		50€	70€
Extérieurs à la commune :		100€	120€

Le montant de la caution reste fixé à 150 € à verser au moment de la réservation.

La notion d'«habitant» concerne les personnes résidant dans la commune, les personnes inscrites au rôle des impôts locaux de la commune ou membres d'une association communale.

En ce qui concerne les associations, elles conservent la gratuité d'occupation, conditionnée à une réservation.

**Réunion du 27 décembre 2022**

▪ **Décision Modificative n° 2 – PAB LESCURAS et REMPARTS**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
<b>OP : TRAVAUX BATIMENTS</b>		<b>5 715,62</b>		
Réseaux câblés	21533(21) 22	5 715,62		
<b>OP : AMENAGEMENT ALLEE DE LESCURAS</b>				<b>5 715,62</b>
Réseaux de voirie			2151(21) 0087	5 715,62
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>5 715,62</b>		<b>5 715,62</b>

▪ **Révision des charges mensuelles de gaz des trois locataires Place de la République**

Suite à la flambée du prix du gaz, il est souhaitable d'appliquer une augmentation des charges mensuelles des 3 logements Place de la République à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le conseil municipal accepte d'augmenter les charges mensuelles de ces 3 locataires de 10 € par mois soit un montant de charges mensuelles de 90 €.

▪ **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**

Préalablement au vote du budget primitif – budget principal 2023, la commune de TROCHE ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autorise M. le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits inscrits au budget de 2022 (montant 380.383€ x 25%) soit 95.095,75€ et ce, avant le vote du budget primitif – budget principal 2023.

▪ **Avenant au contrat de maintenance des logiciels Odysée**

La maintenance des logiciels est gérée par Odysée Informatique et que le contrat en cours est applicable jusqu'au 31/12/2024. Du fait du changement de la comptabilité des collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un nouveau logiciel est mis en place à compter de cette date. Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°01 qui prendra effet au 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2024. Son montant annuel HT de 1005.71 € sera revalorisé chaque année selon l'indice SYNTEC.

▪ **Contrat logiciel CRONOS Odyssée**

Un nouveau module CRONOS facilitant le traitement des factures des fournisseurs est proposé par la Société ODYSSEE. Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant HT de 270.00 € pour la mise en place de CRONOS et de 40.50 € (montant annuel) pour la maintenance.

## Réunion du 07 février 2023

### Approbation modification n°1 du PLU

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet de la suppression du point n°2 suite au refus de la demande de dérogation à l'urbanisation limitée par le Préfet pour l'ouverture à l'urbanisation de la parcelle B 1446 ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification simplifiée n°1 et les modifications apportées au projet de PLU ; indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Troche aux jours et heures habituels d'ouverture.

La délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant la réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU ou dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications.

### Don d'un administré

Le conseil municipal accepte le don d'un ancien administré de la commune, d'un montant de 50 euros, au profit de la commune de Troche.

### Avenant n°1 Contrat de nettoyage locaux mairie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier informant de l'augmentation du taux horaire de la prestation de nettoyage des locaux mairie ; le taux horaire de 20.50 € HT passant à 21.50 € HT à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023. Le Conseil Municipal accepte ce nouveau taux horaire de 21.50 € HT.

### Restructuration Salle des Fêtes – Démolition immeuble attenant

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la décision de lancer un nouveau projet de restructuration de la Salle des Fêtes, il a demandé à MAAD Architectes d'établir un programme détaillé des travaux ainsi qu'un récapitulatif financier concernant la 1<sup>ère</sup> phase de démolition de la maison attenante à la salle.

- Montant total HT des travaux : 150 000€
  - Aide du Département au titre des « Travaux de rénovations » dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale (sollicitée) : 150 000€ HT x 25% = 37 500€,
  - Aide de l'Etat au titre des « Travaux de rénovations » dans le cadre de la DETR 2023 (sollicitée) : 150 000€ HT x 45% = 67 500€,
- Montant total des aides sollicitées : 105 000€,
  - Autofinancement HT à la charge de la commune : 45 000€.

Le Conseil Municipal, considérant le bien-fondé d'une telle réalisation, arrête ce plan de financement.

## Réunion du 21 Mars 2023

### Participation aux frais de fonctionnement de la FDEE19

Le Conseil Municipal accepte la participation de la commune aux frais de fonctionnement de la FDEE19, à hauteur de 3.617,40€, au titre de l'année 2023. Sa mise en recouvrement se fera par les services fiscaux.

### Convention avec la DDT pour instruction autorisations et actes d'occupation du sol

En application de l'article L422-8 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance techniques de ces services.

Dans l'objectif d'améliorer le service rendu aux administrés, le Conseil Municipal accepte cette convention.

## Convention avec le Département : Contrat de Solidarité Communale pour la période 2023-2024-2025

Le Département a souhaité aider les Communes, maintenir les investissements publics et accompagner la sobriété énergétique en Corrèze. Il a décidé de contractualiser avec ces Communes une enveloppe de 43.5 millions d'euros sur une période de trois ans.

PROPOSITIONS DE LA COMMUNE		
Libellé du projet	Plafond projet	Aide Département
Restructuration salle des Fêtes : phases 1et 2 démolition désamiantage	150.000€ HT	37.500€ HT
Rénovation salle des Fêtes : phases 3 et 4et amélioration énergétique	300.000€ HT	80.000€ HT
Installation panneaux photovoltaïques sur salle des Associations	16.260€ HT	6.504€ HT
Réaménagement aire de jeux	15.000€ HT	3.750€ HT
Rénovation multistade	10.000€ HT	3.000€ HT
Implantation clôture nouveau cimetière	50.000€ HT	12.500€ HT
Réhabilitation place de l'église	25.000€ HT	6.250€ HT
Reprise commerce centre bourg	150.000€ HT	15.000€ HT
Dotations voirie annuelle		11.203€ HT

### ▪ Assainissement collectif – Régularisation lagunes et stations de relevage auprès de la COMCOM

L'assainissement étant de la compétence de la communauté de la communes, les parcelles avec les ouvrages concernant cet assainissement sont cédées à la COM/COM pour l'Euro symbolique.

- LAGUNAGE EST-VIGEOIS : parcelle cadastrée B 1128, superficie 3.359 m2
- LAGUNAGE OUEST-TUGEAT : parcelle cadastrée B 1199, superficie 2.342 m2
- RELEVAGE LA CROIX DU LOUP : parcelle A 1188, superficie 20 m2.

### ▪ Acceptation offre TP LASCAUX – Lot 1 Restructuration Salle des Fêtes

Suite à appel d'offre, l'entreprise TP LASCAUX est retenue pour le désamiantage et démolition de l'Immeuble sis entre la Salle des Fêtes et le restaurant « La Table de Troche » pour un montant de 128.995€ HT.

## Réunion du 5 Avril 2023

### ▪ Contrat bail pour un distributeur à pizza

La société JUST QUEEN souhaitant implanter un distributeur de pizzas sur la commune (Avenue des Trois Roches, en centre bourg près de l'ancienne épicerie), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de bail de droit commun et autorise des travaux de raccordement au réseau Enedis. Montant du loyer annuel = 1800€

### ▪ Subvention Collège de Lubersac – Séjour sportif à Rouffiac.

Une subvention de 150€ est accordée au collège de Lubersac pour un séjour sportif au plan d'eau de Rouffiac courant Mai pour 3 élèves de la commune.

### ▪ Affectation des résultats du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit : Couverture du besoin de financement de l'investissement : 81.264,33€  
Report excédentaire en fonctionnement : 254.975,12€

### ▪ Approbation Budget Primitif 2023

Le budget primitif 2023 est arrêté comme suit :

Section fonctionnement équilibre Dépenses – Recettes = 644033.81€

Section investissement équilibre Dépense – Recettes = 439 891.35

### ▪ Taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux 2022 de la taxe sur le foncier bâti (31.61%), sur le foncier non bâti (79.68%) et de la taxe d'habitation (8.23%) pour 2023.

▪ **Approbation du Compte Administratif 2022**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)
Résultats reportés		185 977,45		51 204,65		237 182,10
Opérations de l'exercice	255 129 ,32	405 391,32	406 028,45	359 972,64	661 157,77	765 363,96
<b>TOTAUX</b>	<b>255 129,32</b>	<b>591 368,77</b>	<b>406 028,45</b>	<b>411 177,29</b>	<b>661 157,77</b>	<b>1 002 546,06</b>
Résultats de clôture		336 239,45		5 148,84		341 388,29
Restes à réaliser			123 566,15	37 152,98	123 566,15	37 152,98
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>255 129,32</b>	<b>591 368,77</b>	<b>529 594,60</b>	<b>448 330,27</b>	<b>784 723,92</b>	<b>1 039 699 ,04</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>336 239,45</b>	<b>81 264,33</b>			<b>254 975,12</b>

▪ **Révision des tarifs de location des salles communales**

Il convient d'établir des tarifs spécifiques pour l'utilisation des salles communales par des associations ou des personnes morales pour des activités diverses, manifestations payantes :

Salle des Associations ou Salle des Fêtes : 50€ pour 1 jour – 70€ pour 2 jours (150€ de caution à la réservation).

**Réunion du 22 Mai 2023**

▪ **Location défibrillateur**

Prolongation de la location du défibrillateur actuel pour 2 ans auprès de la société ALTERDOKEO, pour un montant trimestriel des loyers de 112.74 € HT. Cette offre reprend les conditions du contrat initial de 2018.

Acquisition d'un capot athermique anti-effet de serre d'un montant de 97.00 € HT soit 116.40 € TTC. Ce montant comprend la fourniture et la mise en service.

▪ **Contrat photocopieur mairie**

Reconduction du contrat de location forfaitaire mensuelle auprès de AEL pour un montant de 42.98 HT.

Contrat de maintenance mensuel au nombre de pages imprimées réelles : 0.006 € HT pour le noir et 0.06 € HT pour la couleur.

▪ **Subventions Associations**

ACJNA	72,61	AMITIE 3 ROCHES	500	USEP	50
ASP 19	50	CAUE CORREZE	180	ENTENTE TROCHE VIGEOIS	500
AMI QUAD TROCHOIS	500	COMICE AGRICOLE CANTONAL	300	SOS VIOLENCES CONJUGALES	50
SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE DE TROCHE	300	COMITE DES FETES TROCHE	500	ASS LIEUTENANTS LOUVETERIE CORREZE	50
AMICALE DES SP VIGEOIS	50	COMITE DE JUMELAGE	140	COURIR POUR LA VIE BEYSSAC	50
AMICALE JSP VIGEOIS	50	CUMA VIGEOIS	150	FNACA	150
AMICALE DES SP POMPADOUR	50	DES RACINES ET DES DOIGTS	50	FONDATION DU PATRIMOINE	75
AMICALE JSP POMPADOUR	50	ECOLE ELEM POMPADOUR	600	GPT DES CHASSEURS COUADES	200
AMIS DE L'ECOLE POMPADOUR	500	ENTENTE VERGERS FOOT	200	LES RESTO DU CŒUR	100
AMIS DE LA BDP	50	FAL CORREZE	60	PAYS ART HISTOIRE VEZ ARDOISE	430
TROCHE CYCLO NATURE	500				

▪ **Taxe d'aménagement**

Le Conseil Municipal renonce à appliquer la Taxe d'Aménagement sur tout le territoire communal.

**Réunion du 06 Juin 2023**

**Acquisition débroussailleuse**

Achat d'une débroussailleuse (remplacement débroussailleuse HS) pour 717.67€HTauxEtablissements PENAUD.

**Travaux voirie 2023**

Le devis de l'entreprise FREYSSINET LALIGAND d'un montant de 31737.40€ HT est retenu pour la réfection des routes : Impasse des Châtaigniers / Reprise devant la Halle / Route des Ruisseaux à la Planche / Route des Ruisseaux au Puy / Route de Champtiaux / Chemin du Bélier

Le devis de l'entreprise TP LASCAUX d'un montant de 27152.50 est retenu pour la réfection des routes : Chemin de La Grillère et Route des Sources.

**Travaux isolation logements place de la République et salle des associations**

L'entreprise ISO INTER est retenue pour réaliser l'isolation des 3 logements communaux :

\* 8 Place de la République : isolation des combles pour 1508.94€ TTC prime énergie CEE déduite.

\* 10 Place de la République : isolation des combles et du cellier pour 1395.32€ TTC, prime énergie CEE déduite.

\* 12 Place de la République : isolation des combles et du cellier pour 1845.80€ TTC prime énergie CEE déduite

\* Salle des Associations : isolation des combles pour 1655.76€ TTC prime énergie CEE déduite.

**Démolition immeuble attenant à la salle des fêtes**

Après avoir retenu l'Entreprise LASCAUX pour la démolition de l'immeuble attenant à la salle des fêtes pour 128.995€HT, le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre à la société MAAD Architectes pour la somme de 12.900,00€ HT, et la mission SPS (Sécurité Protection de la SANTE) à l'Agence J-M LEYRAT pour 1.145,00€ HT.

**Réunion du 31 Juillet 2023**

**Acquisition d'un nouveau fourneau Salle des Associations**

Le fourneau de la salle des associations ne répondant plus aux normes de sécurité son remplacement s'avère nécessaire et urgent, le devis de l'entreprise EQUIP'FROID est retenu pour un montant de 2.570,00€ HT.

**Rénovation terrain Multi-stade**

Le devis de la société Lagarde & Laronze d'un montant total de 7.857,15€ HT, est retenu pour rénover le sol du Multi-Stade, stopper sa dégradation et sécuriser l'ouvrage. Demande de subvention auprès du Département.

**Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Le Conseil Municipal accepte de désigner, pour un montant maximal d'indemnité de 80€ par dossier, un référent déontologue pour les élus de la commune et retient les coordonnées proposées par l'ADM19 à savoir : Jacques VAYLEUX et Martine GOUT (Avocats à la retraite)

**Inscription d'un chemin communal au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)**

Le projet de création d'un réseau de sentiers de randonnées mené par la Communauté de Communes du Pays de Pompadour-Lubersac est proposé à la commune. Le Conseil Municipal accepte ce projet intercommunal et propose un itinéraire de 8 Kms inscrit au plan départemental sous le nom de « Autour de la Couade »

## Réunion du 02 octobre 2023

### Complément travaux voirie 2023 – Entreprise TP LASCAUX

Un supplément de rénovation concernant le chemin de La Grillère étant nécessaire, le devis de l'entreprise LASCAUX est retenu pour un montant de 1607.50€ HT.

### Contrat de mise en service de l'aire de jeux

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite au changement de plusieurs jeux extérieurs pour enfants, il est obligatoire de procéder à un contrôle avant mise en service de l'aire de jeux rénové. Le devis de l'entreprise APAVE d'un montant de 550,00 € HT (soit 660,00 € TTC) pour la vérification ponctuelle des 5 jeux extérieurs est retenu.

## Réunion du 06 novembre 2023

### Convention avec le CDG19 pour mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, menaces ou intimidation, discrimination, harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Le Code général de la fonction publique instaure « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Ce dispositif est obligatoire pour tous les employeurs publics (*collectivités territoriales et établissements publics*) indépendamment de leur taille ou de leur nombre d'agents. Ce nouveau dispositif pouvant être confié aux centres de gestion, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce dispositif (coût 3 € / agent)

### Révision des tarifs de location des salles communales

En raison des augmentations des charges, il convient de procéder à la révision des tarifs de location des salles communales. Le Conseil Municipal, décide de revoir les coûts de location, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2023 :

<b><u>Salle des Associations : 1 ou 2 jours</u></b>		
<b><u>Habitants de la commune</u></b>	<b>140€</b> du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Octobre	<b>180€</b> du 1 <sup>er</sup> Novembre au 30 Avril
<b><u>Extérieurs à la commune</u></b>	<b>240€</b> du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Octobre	<b>300€</b> du 1 <sup>er</sup> Novembre au 30 Avril.
<b><u>Salles des Fêtes : 1 ou 2 jours</u></b>		
<b><u>Habitants de la commune</u></b>	<b>60€</b> du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Octobre	<b>90€</b> du 1 <sup>er</sup> Novembre au 30 Avril
<b><u>Extérieurs à la commune</u></b>	<b>110€</b> du 1 <sup>er</sup> Mai au 31 Octobre	<b>140€</b> du 1 <sup>er</sup> Novembre au 30 Avril.

### Révision montant mensuel des loyers logements communaux pour 2024

Le Conseil Municipal décide d'appliquer l'Indice de référence des Loyers (IRL) du Trimestre 2 de 2023 par rapport au Trimestre 2 de 2022 défini par l'INSEE (+ 3.50% maximum. A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024)

- \* 8 place de la République : 408.63 € + 90 € charges soit 498.63 €
  - \* 10 place de la République : 296.31 € + 90 € charges soit 386.31 €
  - \* 12 place de la République : 296.31 € + 90 € charges soit 386.31 €
  - \* 5 allée de la Rechèze : 468.17 €
  - \* 5 avenue des Trois Roches : 344.98 €

### Définition des zones d'accélération ENR

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables doit permettre le déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité, en minimisant l'artificialisation des sols et en favorisant la concertation locale.

Les étapes de création des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables terrestres :

- détermination d'un projet d'identification de zones par le maire ;
- concertation du public sur le projet d'identification de zones ;
- délibération du conseil municipal pour valider le projet d'identification de zones ;
- débat au sein du conseil communautaire sur la cohérence des zones identifiées avec le projet du territoire ;
- transmission par le référent préfectoral de la cartographie pour avis au comité régional de l'énergie ;
- consultation au sein d'une « conférence territoriale » des Ets publics qui élaborent le SCoT et des EPCI ;
- transmission de l'avis du comité régional de l'énergie au référent préfectoral au plus tard 3 mois après la réception de la cartographie des zones. Si l'avis conclut qu'elles sont suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, la cartographie est arrêtée par le référent préfectoral après avoir recueilli l'avis conforme des communes. Dans le cas contraire, le référent préfectoral demande aux communes l'identification de « zones d'accélération complémentaires ».

Le conseil municipal approuve la cartographie et définit les parcelles étant des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables terrestres sur le territoire de la commune.

### Acquisition d'une tronçonneuse

Achat d'une nouvelle tronçonneuse en vue des nombreux travaux d'entretien des voies communales exécutés par les agents techniques. A ce propos, il présente plusieurs devis à l'assemblée.

Le Conseil Municipal accepte le devis des Etablissements PENAUD pour un montant de 783.33€ HT.

### Bail locatif nouveau locataire logement 5 avenue des trois roches

Suite au départ du locataire au 5 Avenue des Trois Roches, une nouvelle locataire est trouvée. Un nouveau bail est signé pour une période de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le montant mensuel du loyer, révisé pour 2024 par délibération est fixé à 344.98€.

### Décision Modificative n°1 – Acquisition matériel mobilier

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES</b>		<b>743,24</b>		
Immobilisations corporelles en cours	231(23)	25 743,24		
<b>OP : ACQUISITIONS MATERIEL MOBILIER</b>				<b>743,24</b>
Autres inst.,matériel,outil. techniques			2158(21)	39 743,24
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>743,24</b>		<b>743,24</b>

### Repas des anciens

En 2023 comme en 2022 chaque trochois de plus de 70 ans s'est vu offrir un repas à emporter, confectionné par la Table de Troche et le Fournil de Troche.

### Pays d'Art et d'Histoire

Le Pays d'Art et d'Histoire est un label officiel français attribué depuis 1985 par le ministère de la Culture et de la Communication aux communes qui s'engagent dans une politique d'animation et de valorisation de leurs patrimoines.

Mardi 26 juillet, plus de 60 personnes sont venues assister, place de la mairie, au spectacle « Des grives aux loups » adapté du roman de Claude Michelet. Ce spectacle relate la vie de familles corréziennes au début du XX<sup>e</sup> siècle. Parmi les thèmes abordés, on retrouve la vie d'un village corrézien à la veille de la Première Guerre mondiale, la mutation de l'agriculture, l'arrivée du chemin de fer dans la région, et plus généralement l'évolution de la société rurale. Ce spectacle de théâtre et de théâtre d'ombres est porté par une troupe de comédiens amateurs composée de membres de l'équipe du Pah et de locaux.



### Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre



## Inauguration de la Couade

Le 10 septembre 2022, la population Trochoise a été conviée à l'inauguration de notre emblème « La Couade » qui trône Place du marronnier.

Par cette belle journée ensoleillée, environ 150 habitants de la commune se sont retrouvés pour partager un moment convivial. Nous avons pu également profiter des amis de la Couade qui ont interprété pour le plus grand plaisir de tous quelques chansons qui avaient fait leur renommé.



## Tour de France Féminin

Le 25 juillet 2023, le parcours du Tour de France féminin a traversé notre commune.

A cette occasion, les associations se sont mobilisées pour embellir le centre bourg au couleur du Tour de France.



## Du fournil de troche au paradis gourmand

Après plusieurs années, notre boulanger Didier Jabouyna a fait valoir ses droits à la retraite et à passer le flambeau à Arman Muradyan et Lianna Pogosian.

Le 26 août le Paradis Gourmand a ouvert ses portes pour le plus grand plaisir de tous les administrés. Un large panel de pains, de viennoiseries et pâtisseries nous attendent du mardi au dimanche.



## Les tables du don

Le 16 décembre 2023 a eu lieu la première après-midi des tables du don. Cette journée destinée au partage et au don a rencontré un franc succès.

Enfants, parents, grands-parents ont partagé un très beau moment de convivialité.

Les enfants ont pu s'amuser tout l'après-midi avec les livres, jouets,... donnés et mis à leur disposition. Ils sont repartis les bras chargés de cadeaux, sans oublier la présence du père-noël qui nous a fait la gentillesse de s'arrêter à Troche.

Un grand merci à vous tous pour vos dons, votre participation, vos sourires et votre bonne humeur.



# Objectif Citoyen !!!

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16<sup>ème</sup> anniversaire et dans les trois mois suivants.**

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement, ou dépôt sur votre espace sécurisé, et doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la

Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

**La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !**

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- ✓ vous engager dans l'armée.

**Grâce à MAJDC.FR vous pouvez**

- ✓ découvrir ce qu'est la JDC ;
- ✓ poser toutes vos questions ;
- ✓ télécharger votre convocation ;
- ✓ changer la date de votre JDC ;
- ✓ demander une exemption ;
- ✓ être guidé jusqu'au site de convocation ;
- ✓ télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.



**L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !**



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

**RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR**



## Ma JDC (Démarche en ligne)

Ministère chargé de la défense

Après avoir créé un compte personnel, permet de :

- Mettre à jour vos données personnelles, dont les changements d'état-civil, d'adresse, de situation familiale et professionnelle
- Demander à obtenir une exemption médicale de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Dialoguer avec votre centre de service national et de la jeunesse (par exemple, pour changer la date ou le lieu de votre JDC, signaler vos indisponibilités ou obtenir des informations pratiques)
- Télécharger votre convocation à la JDC et vos justificatifs de situation vis-à-vis de la JDC et du recensement citoyen

La commune décline toute responsabilité concernant les articles des associations, ces derniers étant sous l'entière responsabilité de leurs signataires.

### Comité des fêtes

Les manifestations initiées en 2023 par le comité des fêtes ont rencontrés un franc succès.

Lors de la journée du 8 Juillet, un vide grenier a été organisé ainsi que le repas musical annuel qui a rassemblé environ 130 personnes. Ce dernier a été suivi d'un feu d'artifice.

Nous tenons à remercier tous nos bénévoles pour leur implication tout au long de cette journée.

Un grand Merci à la mairie de Troche pour le feu d'artifice qui nous permet de clôturer en beauté cette manifestation.

Le casse-croûte de décembre s'est déroulé dans la bonne humeur avec ses 50 convives.

Merci à tous ceux qui se sont déplacé lors de ces deux manifestations.

Lors de son assemblée générale, Sébastien et Élise ont fait part de leur démission.

Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur implication durant ces dernières années.

Nous souhaitons la bienvenue à Jérôme Massias à la présidence.

Pour 2024, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que notre fête annuelle aura lieu le 06 juillet ainsi que notre casse-croûte de l'avent le 07 Décembre. Nous attendons donc nombreux pour ces deux prochains rendez-vous.

A bientôt, le bureau



### Troche Cyclo Nature

Le 19 novembre, s'est déroulée l'assemblée générale du Troche Cyclo Nature, sous la houlette d'André Dupuy, président délégué, devant une assistance composée des membres, des élus des communes qui accueillent les organisations du TCN, des bénévoles et des amis du club.

Le rapport moral du président Pierre Faucher a mis en avant les résultats, mais surtout l'excellent état d'esprit qui règne au club. « Le TCN, en 2023, est l'un des meilleurs clubs corréziens par ses résultats, mais il demeure surtout le premier club organisateur du département, 6 des 17 courses corréziennes étant organisées par le TCN. Tout cela est le résultat de l'inlassable travail des bénévoles du club, toujours présents », s'est réjoui le président.

**Le stage en Espagne reconduit en 2024**

Le rapport d'activité a fait le détail des manifestations proposées : stage en Espagne, organisation de six épreuves à Troche, Pompadour, Beyssac, Saint-Sornin-Lavolps, Puits Grand et Favars ; du loto avec les chasseurs. Il est également revenu sur les résultats des coureurs.

Le rapport financier du trésorier fait état d'un solde positif minime, qui fait suite à deux années difficiles en raison de la crise sanitaire.

Après l'approbation des rapports, les questions diverses ont permis d'aborder la saison prochaine et les futurs rendez-vous, dont le stage en Espagne du 6 au 13 Avril 2024.



### Société Communale de Chasse de Troche

L'assemblée générale de la Société de chasse communale s'est déroulée le vendredi 05 mai 2023 à la salle des fêtes de Troche.

Le bilan financier reste équilibré grâce aux manifestations organisées et à la vente des cartes.

L'élection du nouveau bureau a permis de conserver certains membres, néanmoins sa présidence en a été modifiée ainsi que le trésorier :

Laurent LANTERNA, Président	Georges VAYNE, Vice-Président
Jean-Paul PRADEAUX, Secrétaire	Henri SARRE, Secrétaire-Adjoint
Eugène REINARD, Trésorier	Thierry BORDAS, Trésorier-Adjoint

Le prix des cartes est resté inchangé à 45 €

Suite à de nouvelles directives, la chasse sera plus structurée et encadrée : alcoolémie zéro et règles de sécurité renforcées.

La présence des chasseurs sur le terrain doit être connue de tous et particulièrement lors des battues.

Cette nouvelle année de chasse a bien commencé, nous avons 24 colliers pour le chevreuil et 1 collier pour le cerf avec un tableau à ce jour de 14 sangliers, 9 chevreuils dont 3 en tir d'Été prélevés principalement à proximité des plantations.

La Société de chasse composée de 43 chasseurs dont 2 nouveaux chasseurs grand gibier remercie tous les participants et bénévoles qui contribuent au bon fonctionnement de cette association.

Encore un grand merci aux propriétaires terriens qui nous accordent leur confiance.

#### **Rappel utile : Risque de heurter un animal sauvage**

C'est surtout en fin de journée ou de nuit que le risque de croiser cervidés ou sangliers est le plus élevé, alors que ces animaux sauvages se déplacent à la recherche de leur nourriture. Ce risque s'amplifie durant la saison froide.

Comment agir pour éviter la collision avec animal sauvage.

**Ralentir**, redoubler de vigilance et surveiller les bas côtés dans les zones susceptibles de livrer passage au gibier.

**Restez vigilants** car sangliers et cervidés se déplacent rarement seuls, le premier animal aperçu est souvent accompagné de nombreux autres.

La responsabilité de la société de chasse n'est engagée que lorsqu'il y a action de chasse.

Le Président, Laurent LANTERNA



## Entente troche-vigeois

### Septième saison du club pour l'ENTENTE TROCHE-VIGEOIS

Le club sénior a commencé son championnat 2022/2023 en 3ème division district de la Corrèze comme la saison précédente où elle a terminé 5ème.

En ce qui concerne les jeunes ils évoluent au sein du Groupement des jeunes ENTENTE DES VERGERS qui regroupe les clubs seniors AUVEZERE-MAYNE, ENTENTE TROCHE-VIGEOIS, UZERCHE, CHAMBERET et TREIGNAC.

Pour ce qui est des plus anciens, l'équipe foot loisirs a repris ses activités et joue le Jeudi soir à Vigeois ou à l'extérieur.

Le club, présidé par Grégoire FAUGERAS rassemble pour la saison 2022/2023 77 licenciés dont 19 séniors et 58 filles ou garçons de 6 à 18 ans sans oublier les éducateurs, dirigeantes et dirigeants.

Comme tous les ans des manifestations sont organisées entre les communes de TROCHE et de VIGEOIS.

Nous profitons de cette page pour rendre hommage à Joël PARSIS qui nous a quitté brutalement au mois de MAI 2023. Joël était issu du club FC VIGEOIS et a rejoint l'ENTENTE TROCHE-VIGEOIS comme dirigeant. Un dirigeant qui était disponible, le club étant sa grande passion. Merci JOEL pour ton investissement que ce soit à TROCHE ou à VIGEOIS nous ne t'oublierons pas.

Le club remercie M. Le Maire et ses Conseillers Municipaux pour l'aide apportée au bon fonctionnement du club.

Bonne et heureuse année 2024 à tous.

## Amis Quad Trochois



L'ami Quad Trochois annonce pour l'année 2023 un bilan de manifestations de reprise et légèrement négatif mais quasiment à l'équilibre.

Nos 2 randonnées hivernales, les 5 mars et 2 avril, respectivement 25 participants pour 20 machines et 45 participants pour 38 machines se sont bien déroulées.

Nous avons également organisé une randonnée adhérent à Menet le 6 mai.

Notre assemblée générale a eu lieu le 14 Janvier lors de laquelle un nouveau bureau a été élu, elle a été suivie d'un repas à la table de Troche. Nous tenons tout particulièrement à remercier tous nos sponsors.

### Journée des chemins :

La journée des chemins organisée le 22 Avril 2023 a attiré de nombreux volontaires pour le nettoyage et surtout la remise en état d'un chemin sur Saint Martin Sepert.

Nous remercions les volontaires venus rafraîchir et entretenir nos chemins autour de Troche.

### Randonnée Quad - Pédestre et VTT :

Nous avons cette année pu organiser notre désormais traditionnelle randonnée Quad et Pédestre avec aussi quelques VTT qui s'est déroulée le Samedi 9 Septembre.

La randonnée Quad a pris le départ au petit matin avec une quinzaine de machines.

L'après-midi a été consacrée à la randonnée pédestre avec 3 tracés, de 5, 8 et 17 Kms. Une quarantaine de marcheurs se sont donnés rendez-vous l'après-midi ont ainsi pu déambuler sur les secteurs de Troche, St Martin, St Pardoux, Nous nous sommes ensuite retrouvés autour d'un barbecue convivial en soirée.

Nous déplorons néanmoins un accident de quad en début de parcours qui a nécessité l'intervention des Pompiers, de la Gendarmerie et du SAMU sans conséquences pour l'association grâce à sa rigueur administrative (nous soulignons ce point important à maintenir). Nous remercions ces services pour leur efficacité.

A très bientôt dans nos sous-bois ... Cyril Feydel, Président.



Le Pays d'art et d'histoire est un regroupement de 47 communes reconnu d'intérêt général. Il fait partie du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire, mis en place et soutenu par le ministère de la Culture.

Depuis plus de 20 ans, une équipe de professionnels met en place des expositions, des publications et des animations pour faire découvrir ou redécouvrir les richesses de ce territoire corrézien. Le Pays d'art et d'histoire a la volonté de dépoussiérer le patrimoine par des approches mêlant connaissance, découverte et émerveillement.

À travers ce label de qualité, les communes se sont engagées dans une démarche active de connaissance, de préservation et de mise en valeur du patrimoine. Les actions menées visent un public large : les jeunes, les habitants et les touristes. En 2023-2024 le Pays d'art et d'histoire dresse le bilan des 10 années passées afin de renouveler la convention établie avec le ministère de la Culture.

#### Le Pays d'art et d'histoire en 2023

La fête des lumières participative " Les allumés d'Ussac " a réuni plus de 3 500 visiteurs les 20 et 21 janvier. Le Pays d'art et d'histoire remercie l'ensemble des bénévoles et des professionnels qui se sont mobilisés durant plusieurs mois : les 8 artistes locaux, les 312 élèves de l'école et leurs enseignantes ainsi que plus d'une centaine de bénévoles. La prochaine édition aura lieu en janvier 2024 à Chanteix. Le livret " Parcours Ussac ", édité à cette occasion, est disponible sur le site internet et au siège du Pays d'art et d'histoire.



Entre janvier et juillet, plus de 1 400 élèves ont bénéficié d'ateliers du patrimoine. Leur objectif est de sensibiliser les élèves à l'architecture et au patrimoine grâce à des activités variées (l'urbanisme, le paysage, les matériaux de construction...). Le programme des ateliers du patrimoine 2023-2024.



#### Comité de Jumelage du Pays de Pompadour

**Siège social : Mairie d'Arnac Pompadour**

Le comité de jumelage assure pour la municipalité de Troche, comme pour ses voisines Arnac-Pompadour, Beyssac, Beyssenac, Concèze et Saint Sornin Lavolps, la mission de faire vivre le jumelage signé en 1982 avec Markt Oberelsbach en Allemagne et en 2019 avec Villorba en Italie.

Pour permettre aux municipalités de faire vivre cette amitié européenne, nous organisons des rencontres annuelles, alternativement dans chacun des trois pays. Leur but est aussi de continuer à faire connaître cette belle idée de jumelages entre communes qui depuis plus de 60 ans œuvrent pour la paix en Europe et entre les peuples.

Nous menons aussi différentes actions qui permettent de garder le contact entre les rencontres, de vivre l'amitié et la convivialité entre adhérents et d'avoir le plaisir de nous retrouver ensemble.

Voici ce qui s'est passé en 2023 pour notre association :

<p><b>Galette des rois 28 janvier</b> Pour marquer la journée franco-allemande du 22 janvier, galettes des rois et crêpes ont ravi les membres du comité de jumelage qui se sont réunis pour fêter les 60 ans du traité de l'Amitié franco-allemande qui a été signé par Konrad Adenauer et Charles de Gaulle.</p>	
<p><b>02 au 09 février : Carnaval à Oberelsbach</b> Depuis 10 ans, notre commune jumelle allemande remet à l'honneur la tradition séculaire du carnaval par un défilé masqué qui a lieu tous les deux ans. Grâce à l'aide financière du Fonds Citoyen Franco-Allemand, une délégation de notre association a eu le plaisir d'assister au défilé 2023. Elle en a rapporté des images qui ont fourni une exposition photos qui était visible du 24 février au 22 mars à la médiathèque de Pompadour.</p>	

**24 avril 2023 : Journée Citoyenne nettoyage de la nature**  
 Depuis 3 ans, nous organisons une journée de ramassage de déchets, mais cette année, nous nous sommes joints à d'autres associations dans le cadre de la journée organisée par le département de la Corrèze. Ravis d'avoir pu répondre présent à cette opération inter-associative, nous sommes prêts à recommencer, si l'opération est reconduite.



**Du 17 au 21 mai : 40 ans de jumelage fêtés en Allemagne**

Le car était pratiquement plein avec 38 voyageurs, ce mercredi 17 mai, quand nous nous sommes mis en route pour Oberelsbach. Cette année, nous avons tenté une organisation nouvelle, en passant une nuit à l'hôtel.



Comme toujours, l'accueil fut chaleureux à Oberelsbach avec de la bière et de la limonade au cassis. Beaucoup d'entre nous ont retrouvé des amis, mais il y avait aussi de nombreux participants nouveaux des deux côtés.

Réunions informatives et instructives, rassemblements amicaux et conviviaux, beaucoup de chaleur entre les participants français, allemands et italiens, ont marqué le programme de notre séjour, dont voici quelques éléments :

Rendez- vous fut pris pour la prochaine rencontre tripartite, en août 2024 au Pays de Pompadour.

<p>Le <b>samedi 02 septembre</b> était l'occasion de retrouver nos adhérents et de nouveaux intéressés, lors du Forum des Associations à Lubersac.</p>	<p>Et le <b>15 septembre</b>, nous avons dégusté les pâtés offerts par nos amis allemands et la bière d'Oberelsbach lors une soirée conviviale à Concèze.</p>
<p><b>Marché de Noël 2023</b>        C'est une action traditionnelle, nous participons aux marchés de Noël de Lubersac et de Pompadour. Avec le plaisir de rencontrer adhérents, intéressés et passants pour partager avec eux le goût des produits et objets venus de nos pays partenaires.</p>	<p><b>Concours international des jardiniers amateurs</b>        Depuis plusieurs années, nous organisons avec nos amis allemands et italiens, un concours de jardinage. Tous les participants sèment le même légume le même jour et le récoltent aussi au même moment. Le plus gros légume gagne. Cette année, notre ami Eric Ceyrat a remporté le concours avec les plus grosses carottes. On recommence en 2024 avec la rave du Limousin.</p>

Prochaine rencontre de jumelage : du 28 août au 01 septembre 2024 au Pays de Pompadour.  
 Toutes les personnes intéressées par les activités du comité de jumelage, par les rencontres avec nos partenaires ou disponibles pour accueillir des visiteurs sont invitées à s'adresser à [comitejumelage@cc-payspompadour.fr](mailto:comitejumelage@cc-payspompadour.fr) ou à se rendre sur le site Internet de l'association <https://jumelagepompadour.jimdofree.com/contact-et-liens/>



## **Association Ô fil de l'Ô**

Qu'il est agréable de faire une promenade si proche du bourg de Troche dans cette forêt, lieu de fraîcheur, de calme, et de sérénité en suivant le bruit de l'eau. Ce sentier est également chargé d'Histoire par la présence de la Chartreuse de Glandier au fond du vallon.....

C'est grâce au dévouement de soixante six adhérents à l'association Ô fil de l'Ô que l'entretien et la valorisation du canal des Chartreux peut se faire tout au long de l'année.

Sans réel moyen financier, il nous faut faire preuve d'ingéniosité pour maintenir cet édifice en état de fonctionnement alors qu'il est fortement dégradé par endroits et continue à se dégrader rapidement à l'heure actuelle.

Une convention de passage a été signée avec les différents propriétaires pour autoriser les travaux nécessaires à l'entretien du canal et l'utilisation du chemin qui le longe par des randonneurs.

Ce chemin est très fréquenté par des passionnés de nature venant parfois de localités éloignées. Ils découvrent ainsi la beauté de ce site.

Si cette cause vous intéresse et si vous souhaitez participer, vous pouvez rejoindre l'association en prenant contact par mail : [o-fil-de-lo@outlook.fr](mailto:o-fil-de-lo@outlook.fr)  
par téléphone : 06-89-69-99-30

Nous entretenons également le canal d'époque napoléonienne de La Villatte qui permettait l'irrigation des prés de la jumenterie de La Rivière à Beyssac.

Nous remercions vivement la municipalité de Troche qui nous prête gracieusement la salle des associations du bourg pour nous retrouver après les séances de nettoyage des canaux.

Catherine Renaudie-Dutheil et Olivier Bourboulou, coprésidents de l'association.



La commune va signer un partenariat au printemps 2024 pour accueillir deux jeunes en mission civique pour 6 mois.

**InSite** accompagne les communes rurales dans la mise en place de missions de volontariat en soutien aux initiatives locales culturelles, sociales et environnementales qui font vivre le territoire. Pendant 6 mois, des jeunes volontaires en service civique s'installent dans la commune pour mettre leur énergie et leurs envies au service des projets locaux : une expérience hors du commun qui leur permet de donner du sens à leur parcours et développer de nouvelles compétences.

### **Leurs missions seront :**

#### **Aide au fléchage du parcours de découverte autour des variétés anciennes de pommes dans le village :**

- visite du parcours, recensement des variétés de pommiers, recensement des points d'intérêt historiques du parcours,
- contact avec les associations, recueil d'explications sur les variétés, travail sur les prototypes de panneaux explicatifs (patrimoine et pommiers).

#### **Participation à l'amélioration des chemins de randonnées de leur ensemble :**

- recensement des chemins, vérification des balisages, création de panneaux pédagogiques (faunes, flores, etc.)
- création d'un fascicule explicatif des chemins à destinations des randonneurs et de l'office de tourisme

#### **Recueillir les anecdotes et témoignages auprès des habitants du village :**

- rencontrer les personnes ressources qui connaissent bien le village et son histoire
- mettre en valeur ces témoignages, notamment sur les sentiers de randonnée et découverte

## Tourisme en terres de correze

### **Mais d'abord, qu'est-ce que les Terres de Corrèze ??**

Vous êtes encore nombreux à vous demander que représente cette appellation. « Terres de Corrèze » symbolise la volonté des 3 communautés de communes : Pays d'Uzerche, Vézère Monédières Millesources et Pays Lubersac-Pompadour, de travailler ensemble au développement touristique du territoire. Depuis 2020, un seul Office de Tourisme œuvre à la promotion des 43 communes qui s'étendent des bords de l'Auvézère au sommet des Monédières, en passant par la vallée de la Vézère. En 2023, la commune de Bugeat a rejoint l'une des 3 ComCom, ce qui porte le territoire de compétence de l'office de tourisme à 44 communes.

Il s'agit de faire la promotion de ces 3 territoires en parlant d'une seule voix, dans le but d'avoir un poids plus important en termes de communication et de disposer d'une offre touristique plus « alléchante » pour les journalistes, blogueurs et autres médias toujours en quête de sujets croustillants...

**D'ailleurs, l'offre touristique de « Terres de Corrèze » représente plus de 5 500 lits marchands** (*différents des lits chez la famille, les amis ou en résidences secondaires*) dont 47% des lits en campings, 28% en locations et meublés, 18% en hébergements collectifs et 7% en hôtels.

Le territoire « Terres de Corrèze », c'est : 23 campings (9 classés 3 étoiles), 14 hôtels (1 classé 4 étoiles et 6 classés 3 étoiles), 324 meublés de tourisme (69 classés 3 étoiles et 20 classés 4 étoiles), 70 chambres d'hôtes (labellisées gîtes de France ou chartées Terres de Corrèze), 9 hébergements insolites (cabanes, yourtes, lodges, totes cabanées, équilodge...), 10 gîtes de groupes ou d'étape, 1 résidence de tourisme 3 étoiles, 2 villages de vacances et 2 auberges collectives.

A ces hébergements déclarés, se rajoutent tous ceux qui sont vendus sur les plateformes de renom ; pour ces derniers on peut seulement regretter que l'office de tourisme n'ait aucun contact avec leurs propriétaires, ne connaît pas leur clientèle qui malheureusement est très souvent attendu le jour de leur arrivée par « une simple boîte à clefs » ! Si les plateformes de vente en ligne reversent bien la taxe de séjour, il apparaît que beaucoup de ces hébergements ne sont pas déclarés en mairie. La déclaration est une démarche simple et gratuite qui donne une légitimité à l'hébergeur en cas de plainte ou d'incident.

### **L'Office de Tourisme se dote d'un nouveau site Internet.**

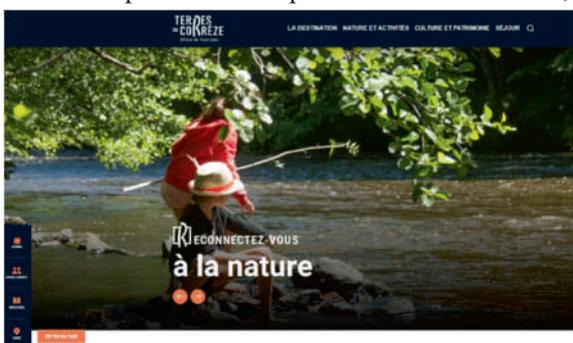
Outil indispensable à la promotion du territoire, ce site internet est le fruit de plusieurs mois de travail de la part de toute l'équipe en collaboration avec les agences Iris Interactive et Webetics.

Production de contenus, reportages photos et qualification des informations, rien n'a été laissé au hasard pour mettre en valeur les atouts de la destination. Il vise à promouvoir l'offre touristique du territoire à travers des thématiques identitaires, des articles, des conseils et astuces. La totalité du site est conçu pour la mise en avant des prestataires des Terres de Corrèze.

Mis en ligne fin juin, vous pouvez le consulter à l'adresse : [www.terresdecorreze.com](http://www.terresdecorreze.com)

### **Des retombées médiatiques pour nos Terres de Corrèze !**

Des médias séduits par nos atouts : Patrimoine remarquable, paradis des sports nature, événements et terroir authentique, sont autant de sujets pour mettre en avant notre destination. En 2023, l'Office de Tourisme a



été sollicité par de nombreux médias et a participé à plusieurs accueils presse.

**TV** : C8 avec Vive la France, France 3 avec Les Carnets de Julie, France 3 avec Le Temps d'un Détour, Arte avec Invitation au Voyage, France 5 avec Échappées Belles

**Radio** : France Bleu Limousin avec les baladeurs de l'été, Dans les rues du Limousin

**Presse quotidienne et régionale**: La Montagne, la Vie Corrèzienne, Le P'tit Corrèzien

**Magazines tourisme, voyages et sports** : Détours en France, Mag Sud-Ouest, Randos Balades, Pays du Limousin

**Presse étrangère** : FrankreichErleben (mag trimestriel allemand exclusivement consacré à la France).

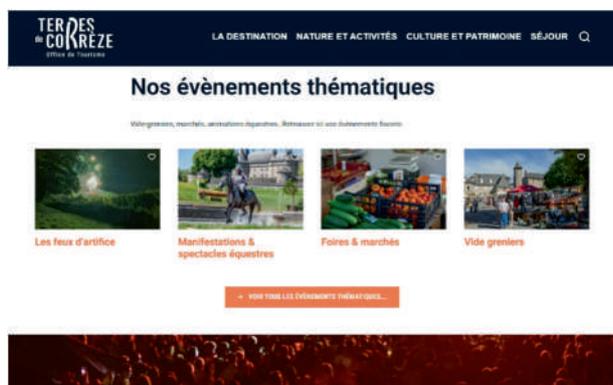
**Blogs et réseaux sociaux activités outdoor, voyages** : David Genestal pour Mon GR préféré

**Site d'actualité** : Ouest-France Pays de Loire

**Guide de voyage** : le Limousin insolite et secret (éditions Jonglez)

Générateurs de **notoriété et de retombées pour l'écosystème touristique**, ces opérations presse sont pour la plupart menées en collaboration avec Corrèze Tourisme et impliquent la participation active de prestataires du territoire.

### Promotion gratuite de vos évènements



L'Office de Tourisme Terres de Corrèze assure la promotion des événements ouverts au grand public (et non réservé aux adhérents d'une association) qui ont lieu sur les 44 communes du territoire.

Pourquoi informer l'Office de tourisme ?

Parce que toute l'année, c'est auprès de nous que se renseignent les visiteurs en séjour ou de passage, et les habitants en quête de sorties ; que ce soit dans nos bureaux d'accueil, sur notre site internet ou sur nos réseaux sociaux.

Pour les organisateurs qui ont une page Facebook, diffuser les manifestations uniquement votre page, ne veut pas dire que l'Office de Tourisme en sera informé. A ce jour, trop de manifestations ne sont pas portées à notre connaissance, ce qui est pénalisant pour les organisateurs et pour les personnes en recherche d'informations.

**Si vous souhaitez promouvoir vos évènements, contactez-nous par mail : [accueil@terresdecorrèze.com](mailto:accueil@terresdecorrèze.com)** pour recevoir le formulaire. Une fois le formulaire validé, nos équipes analyseront votre demande en vue de valider sa diffusion. L'Office de Tourisme Terres de Corrèze se réserve le droit de ne pas publier les informations contraires à sa ligne éditoriale ou qui seraient incomplètes.

Office de tourisme Terres de Corrèze :

**Siège** : 10, place de la Libération - 19140 UZERCHE

**Mail** : [accueil@terresdecorrèze.com](mailto:accueil@terresdecorrèze.com)

**Tél** : 05 55 73 15 71

**Web** : [www.terresdecorrèze.com](http://www.terresdecorrèze.com)

**TERRES de CORRÈZE**  
Office de Tourisme



# CORRÈZE AUTONOMIE

*Ensemble, prenons soin de vous*

**CORRÈZE AUTONOMIE,**  
le nouveau service public départemental  
de l'autonomie.

150 agents du Département et un réseau  
de partenaires mobilisés au quotidien pour  
vous proposer un bouquet de services et un  
accompagnement sur mesure avec :

- plus de **SIMPLICITÉ** pour les usagers et leurs familles ;
- une écoute et une présence de **PROXIMITÉ** au plus près des besoins de chacun(e) ;
- une plus grande **RÉACTIVITÉ** dans la réponse apportée.

Pour plus d'informations ou être accompagné(e),  
contactez-nous :

**05 55 19 19 19**

(24h/24 - 7j/7)

[correzeautonomie@correze.fr](mailto:correzeautonomie@correze.fr)

[www.correze.fr/autonomie](http://www.correze.fr/autonomie)

  
**CORRÈZE**  
LE DÉPARTEMENT

  
**cnsa**  
Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie

  
service public  
de l'autonomie

Avec **CORRÈZE AUTONOMIE,**  
le Département  
vous accompagne au quotidien.

## VOUS ÊTES :

- en **perte d'autonomie** (temporaire ou définitive)
- en **situation de handicap** (quel que soit votre âge)
- **aidant(e) familial(e)** d'une personne âgée ou handicapée

## VOUS AVEZ BESOIN :

- d'une **information générale** sur une question **liée à l'autonomie**
- d'organiser votre **maintien à domicile** ou celui d'un proche (aide à domicile, portage de repas, téléassistance, ...)
- d'une **écoute bienveillante** et d'un **accompagnement administratif** adaptés à votre situation (dossier APA, PCH, ...)

**CORRÈZE AUTONOMIE**  
est à votre service :

**1** J'appelle le **numéro unique 05 55 19 19 19**  
(24h/24 et 7j/7)

ou je préfère adresser un e-mail à l'adresse dédiée :  
[correzeautonomie@correze.fr](mailto:correzeautonomie@correze.fr)

**2** J'expose ma situation/mon problème à un **agent qualifié**

**3** Je **bénéficie d'un accompagnement « sur mesure »**  
par un **réfèrent unique de proximité**, qui peut se rendre  
à mon domicile, en fonction de ma situation, pour m'aider



L'Association Intercantonale d'Intervention au Domicile des Aînés et des personnes Handicapées dite **AIIDAH** est présidée par Didier MARSALEIX, Conseiller Départemental du canton d'Allasac.

Elle gère un service de portage de repas à domicile dont le siège social se situe 2 route de Brive à Vigeois.

Elle dessert les cantons de Seilhac Monédières (sud), Uzerche et Allasac (nord).

Les menus élaborés par une diététicienne sont confectionnés en liaison froide par le Centre Hospitalier Alexis Boyer d'Uzerche.

Nous proposons à nos adhérents 3 formules au choix :

- **La formule gourmande à 10,50 €** composée d'un potage, de 2 entrées, d'une viande ou poisson avec légumes, de 2 fromages ou produits lactés et d'un dessert ;
- **La formule plaisir à 7,90 €** qui comprend une entrée, un plat (viande ou poisson avec légumes) et un dessert ;
- **La formule légère à 7,10 €** avec 1 entrée et 1 plat (viande ou poisson accompagné d'un légume).

L'association vous demandera une cotisation de 1 € par an.

**Une aide financière du Conseil Départemental peut être accordée dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'Autonomie (aide à l'alimentation).**

**Ce dispositif, mis en place afin d'apporter un soutien prioritaire à nos aînés les plus impactés par l'augmentation du coût de la vie, permet d'octroyer une aide généralisée à l'alimentation de 1.50 €/jour pour tous les nouveaux bénéficiaires APA relevant du minimum vieillesse.**

**Ce service est sans engagement. De plus, il est assuré toute l'année et sans interruption.**



Vous pouvez nous joindre au 05 55 98 97 49 ou au 06 35 29 50 70

ou par mail [aiida@orange.fr](mailto:aiida@orange.fr)

« CONSULTATION BIEN VIEILLIR A DOMICILE »

L'EHPAD « les Près de Chignac » en collaboration avec le SSID propose une consultation gratuite V.I.P

**VIEILLISSEMENT**

**INFORMATIONS**

**PREVENTION**

La consultation V.I.P, en anticipant les impacts du vieillissement fait évoluer les pratiques de santé. Le patient, devenu acteur de sa santé, peut alors s'engager dans un processus de vieillissement réussi.

Les objectifs médicaux sont :

- Retarder l'apparition de maladies en dépistant les possibles fragilités
- Inciter les patients à adopter des attitudes et des modes de vies favorables pour un « bien vieillir »
- Assister les personnes en perte d'autonomie à domicile
- 

C'est pourquoi une équipe pluridisciplinaire est à votre écoute :

Elle est composée :

Médecin spécialiste du vieillissement : • Docteur Vincent Douzon

Infirmières : Marine Lascaux / Marion Buzonie

Diététicienne : Solène Marchive

Educateur d'activité physique : Morgane Duperret

Psychologue : Stéphanie Rougier

Ergothérapeute : Rebecca

**RENSEIGNEMENTS ET PRISE DE RENDEZ-VOUS**

Du lundi au vendredi entre 9h et 16h

Tél : 05.55.73.99.93      Mail : consultation.bienvieillir @ehpad-pompadour.fr



La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire (AGEC) prévoit une **généralisation du tri à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2024** pour tous les producteurs de déchets en France. Elle **impose aux collectivités de proposer à tous les particuliers une solution de tri à la source des restes de repas** qui pourra s'articuler autour de plusieurs solutions :



La stratégie du Sirtom :

- Déployer une collecte des biodéchets en porte-à-porte dans les villes les plus urbaines
- Déployer une collecte en apport volontaire dans les communes avec des centres-bourg denses
- Proposer le compostage individuel ou partagé dans les communes les moins denses.

Le SIRTOM vous accompagne en mettant à votre disposition un **Pack Compost** comprenant tout le matériel nécessaire à la production de compost :

- **Un composteur** d'un volume au choix (*Règlement de la participation financière par chèque à l'ordre du Trésor Public*) :

- 400 litres : 20€
- 600 litres : 30€
- 800 litres : 40€
- 1m<sup>3</sup> en bois Douglas : 100€

- Un bio-seau pour transporter vos déchets de cuisine
- Un mélangeur qui permet de retourner et d'aérer le compost
- Un guide du compostage



**Où se procurer un Pack Compost ?**

- Retrait immédiat dans nos locaux administratifs : Zone de la Marquisie, Avenue du 4 juillet 1776 à Brive
- Réservation et livraison dans les mairies hors Brive, en remplissant et retournant le formulaire ci-dessous :

**COUPON REPONSE à retourner au SIRTOM de la Région de Brive**  
CS11019 - Av. du 4 juillet 1776 - 19315 BRIVE CEDEX

**Vos coordonnées**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CP : ..... COMMUNE : .....

Tel : ..... Mail : .....@.....

**Choix du matériel**

	Montant	Quantité	Participation totale
Pack 400L	20€		
Pack 600L	30€		
Pack 800L	40€		
Pack 1m <sup>3</sup>	100€		
<b>TOTAL</b>			

**Livraison et retrait**

Retrait auprès du SIRTOM - Av du 4 Juillet 1776 à BRIVE (de 8h à 12h et de 13h30 à 17h)

Retrait auprès de la mairie de mon domicile (celle notée dans mes coordonnées ci-dessus)

La carte d'identité



# LA CARTE D'IDENTITÉ

## MODE D'EMPLOI



Je me connecte sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>



Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte



Je remplis le formulaire en ligne



Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie



Je rassemble les pièces de mon dossier

## Du nouveau pour mes démarches !

#Modernisation



Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif



Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales



Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS



Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande



[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place\_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr

Les Maisons France Services



# On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Maison France Services : 42 rue des Ecoles 19230 ARNAC-POMPADOUR

☎ 0555736715 @: [arnac-pompadour@france-services.gouv.fr](mailto:arnac-pompadour@france-services.gouv.fr)

Maison France Services : 51 rue Principale 19410 PERPEZAC LE NOIR

☎ 0555734500 @: [perpezac-le-noir@france-services.gouv.fr](mailto:perpezac-le-noir@france-services.gouv.fr)

Maison France Services : 1 Rue du viaduc 19130 VIGNOLS

☎ 0555259593 @: [franceservices@vignols.fr](mailto:franceservices@vignols.fr)

Maison France Services : 1, Place de l'Église 19140 ST YBARD

☎ 05 55 98 99 36 @: [franceservices@saint-ybard.fr](mailto:franceservices@saint-ybard.fr)

Ainsi que la Maison du Département à Lubersac :

☎ 05 19 07 85 95 @: [aleyrat@correze.fr](mailto:aleyrat@correze.fr)



Les Espaces France services sont là pour vous accompagner dans vos démarches administratives avec les partenaires ci-dessous :

**Réglementation des bruits de voisinages (arrêté préfectoral du 24 novembre 1999) :**

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

**Coordonnées utiles**

Pompiers	18 ou 112
Gendarmerie	17
SAMU	15
Centre anti poison	05.56.96.40.80

**Rapport gendarmerie de Lubersac 2022-2023**



**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**INFORMATION ÉLU**  
**#PRÉSENTSPOURLESÉLUS**  
Commune de : 19270 TROCHE

Période P-1 : 01 / 2022 à 12 / 2022  
Période P : 01 / 2023 à 12 / 2023



### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

	P-1	P
Nombre total d'infractions	17	31
<i>Dont infractions stupéfiants-Alcool</i>	2	7
Total heures de sécurité routière	164	173
Nombre d'accidents corporels	0	1
Nombre de Tués	0	0
Nombre de Blessés	0	1

### INTERVENTION

	P-1	P
Nombre total d'interventions	20	26
<i>Dont différends Violences intrafamiliales</i>	0	2
<i>Dont accidents de circulation routière</i>	2	1
<i>Dont tapages</i>	3	1
<i>Dont divagations</i>	0	0
<i>Dont ivresses publiques et manifestes</i>	0	0

### DÉLINQUANCE

	P-1	P
Nombre total d'atteintes aux biens	1	3
<i>Dont Cambriolages</i>	0	1
<i>Dont Vols liés aux véhicules</i>	0	0
Destructions et dégradations	0	0
<i>Dont dépôt d'ordures ou déchets</i>	1	0

### PRÉVENTION

	P-1	P
Actions de prévention en heures / gendarme	3	11

### PRÉSENCE

	P-1	P
Total heures / gendarme sur la commune	582	614

#RÉPONDREPRÉSENT



<u>ALIMENTAIRE</u>	COUSTY Anne-Marie (Châtaignes)	53, chemin de la Roche Mépiaud
	REYROLLE Dominique (pommes)	1 Chemin de la Genette
	LA TROCHOISE (viande bovine/ pommes) LORTHOLARY Pierre et Cécile	Chantegril
	LORTHOLARY Jean-Louis	Chantegril
<u>APICULTEUR</u>	LES TROIS ABEILLESSEGERAL Pascal	8 Rue de la Grillère
<u>ATELIER DECO</u>	MAURY Karine	358 Allée du Dognon
<u>BIEN ÊTRE</u>	MAURY Karine	358 Allée du Dognon
<u>BOULANGERIE</u>	PARADIS GOURMAND POGOSIAN Lianna et MURADYAN Arman	8 Avenue des trois Roches
<u>B.T.P.</u>	MTB MOURY	1 Avenue de la Genette
<u>CAMPING</u>	LE DOMAINE VERTSPANGENBERG Walter	3972 Route des Templiers
	LA BONNE SOURCE Mr KRUFTE (siège social St Martin Sepert)	Route du Moulin St Martin Sepert/ Troche
<u>CENTRE EQUESTRE</u>	ÉCURIE DES COLOMBES CAUPERT Clémentine	2643 Route des Templiers
<u>CHAMBRES D'HOTES / MEUBLES DE TOURISME / GITES</u>	Gîte Arc-En-Ciel Mr BAER Ralph et Mme CARTER Sandra	18 Impasse de Tréfouilleras
	BOISDEVESY Jacques	99 Rue du Reclos du Père
	BORDES Philippe	1032, route d'Espalion
	CAUPERT Anny	2643 Route des Templiers
	CROUZILLAC Martine	449 Impasse de la Petite Brunie
	FEYDEL Jacques	101 Chemin de Chantegril
	JOUHANNAUD Claude	6 Rue du Reclos du Père
<u>COIFFURE A DOMICILE</u>	PAUL Corinne	4 Avenue des Couades
<u>DESTRUCTION FRELO</u>	LES TROIS ABEILLESSEGERAL Pascal	8 Rue de la Grillère
<u>ELECTRICITE</u>	POULLAIN Adrien	10 Avenue des Couades
<u>ENTRETIEN ESPACES VERTS</u>	WRIGHT Heith	4 Avenue des Couades
	SERVICE VERT LACHAUD Stanislas	1678 Route des Ruisseaux
	SARL Fraxinus Tarzan en France DE JONG Christiaan	3325 Route de la Commanderie
	DURAND PAYSAGE DURAND Guillaume	541 Route des Cavaliers
<u>IMMOBILIER</u>	NEW DEAL agent immobilier JANVIER Christophe	17 Avenue des trois Roches
<u>MENUISERIE ET FABRIQUE DE COUADES</u>	EURL FEYDEL FEYDEL Cyril	94 Chemin de Chantegril
<u>PLATRES / PEINTURE</u>	DEMARTY Pierre	676 Route de la Loyre
<u>PLOMBERIE</u>	POULLAIN Adrien	10 Avenue des Couades
<u>RESTAURANT</u>	LA TABLE DE TROCHE	3 Place du Marronnier
<u>TOUS TRAVAUX</u>	EURL CHASSAGNAC Jérôme	1 Avenue des Couades

# COMMUNE DE TROCHE



Mairie - I4 Place de la République -

19230 TROCHE

05-55-73-36-19

[mairie.troche@wanadoo.fr](mailto:mairie.troche@wanadoo.fr)

Site internet : [www.troche.fr](http://www.troche.fr)

## Secrétariat de mairie

**LUNDI 9H - 16H**

**MARDI 9H-16H**

**MERCREDI 9H-13H**

**JEUDI 9H-16H**

**VENDREDI 9H-16H**

**SAMEDI 9H-12H**

## Agence Postale Communale

**LUNDI 9H - 13H**

**MARDI 9H - 13H**

**MERCREDI 9H-13H**

**JEUDI 9H-13H**

**VENDREDI 9H-13H**

**SAMEDI 9H-12H**